

## “ QUESTIONS À... SUZY ROTJMAN



Suzy Rotjman.

# VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : leur reconnaissance reste un combat

Suzy Rotjman porte-parole du CNDF, le Collectif National pour les Droits des Femmes, a été motrice dans la campagne contre les violences faites aux femmes et pour une loi cadre.

### ► Ecole Emancipée : Depuis quand le Collectif travaille-t-il sur les violences ?

Suzy Rotjman : Depuis 2002, par le biais de la lutte contre le système prostitutionnel. Dans le projet de loi Sarkozy (alors ministre de l'intérieur) sur la sécurité intérieure, il y a des mesures qui stigmatisent encore plus les personnes prostituées comme celles luttant contre le « racolage passif ».

Nous avons organisé le 10 décembre 2002 à Paris une manifestation abolitionniste pour dire « Non au système prostitutionnel, non au projet de loi Sarkozy, oui à un monde sans prostitution ».

Puis nous avons étendu notre bataille à toutes les violences durant notre campagne de 2004. Nous avons aussi mis dans le paysage politique le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre ces violences.

### ► EE : Comment définir les violences faites aux femmes ?

S.R. : Ce sont les violences spécifiques exercées contre les femmes parce qu'elles sont femmes. Elles sont la résultante de la situation d'oppression des femmes dans la société, le point extrême. La menace de ces violences sert toujours de contrôle social sur les femmes. Je peux lister pour la France : le viol, les autres agressions sexuelles, les violences physiques et psychologiques au sein du couple, le harcèlement sexuel au travail, la lesbophobie, les mutilations sexuelles, les mariages forcés, les crimes d'honneur, la prostitution, le proxénétisme, la traite. Nous nous appuyons sur la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'ONU de 1993.

### ► EE : Avec quelles associations le CNDF travaille-t-il sur ces questions ?

S.R. : Avec les associations de terrain. *Femmes solidaires* par exemple pour la pétition pour que notre proposition de loi cadre soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée et du Sénat.

Nous lançons un comité de vigilance pour l'application de la loi de juillet 2010, avec la Fédération nationale Solidarité Femmes, le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, le Réseau Juridique pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées, *Femmes solidaires*.

En revanche, nous n'avons pas participé à la Grande cause nationale contre les violences de 2010 avec les associations car nous n'avons aucune confiance dans la volonté politique des pouvoirs publics de lutter réellement contre ces violences. La suite a prouvé que nous avons raison : beaucoup d'énergie dépensée pour peu de résultats, les associations elles-mêmes le disent. La loi votée en juillet ne vient pas de là.



PHOTOS: M. MIGNEAU

### ► EE : Dans la proposition de loi cadre (« contre les violences faites aux femmes », Syllepses), quels sont les axes prioritaires définis par le CNDF ?

S.R. : Cette proposition de loi vise à opérer un saut qualitatif dans l'appréhension des violences en proposant une démarche intégrée comme en Espagne. Il faut traiter toutes les violences en même temps, dans tous les domaines. Notre loi cadre propose des amende-

ments à tous les codes, en faveur des victimes.

Un des axes prioritaires est la prévention. Nous revendiquons une éducation non sexiste à tous les stades de l'Éducation nationale. Autre axe : la protection des victimes par le biais d'une ordonnance de protection, votée dans la loi. La solidarité est aussi importante, y compris financière. Il y a bien d'autres domaines dont celui des violences au travail.

Nous n'avons pas touché au quantum des peines qui répriment les violences. Ce n'est pas notre rôle. Mais nous ne sommes pas naïves : comme pour lutter contre le racisme ou les exactions fascistes, nous n'avons aucun problème à réclamer la répression des violences faites aux femmes. Ce débat est clos depuis longtemps dans le Mouvement.

### ► EE : La loi adoptée récemment est-elle suffisante ? Que reste-t-il à gagner sur ces questions ? Peux-tu donner des exemples ?

S.R. : La loi votée, fruit d'un long travail entre les parlementaires, le CNDF et les associations comporte des avancées : la création d'une ordonnance de protection, la reconnaissance (pas complète) des violences psychologiques au sein du couple, la modification du délit de dénonciation calomnieuse, la reconnaissance du mariage forcé comme circonstance aggravante des violences, etc.

Mais il y a des stagnations importantes : l'amélioration de la prise en compte du harcèlement sexuel au travail a été barré par le Sénat ; la loi, à la demande du gouvernement, ne concerne quasiment que les violences conjugales ; la prévention est minimale, l'Observatoire des violences et la formation ont été retoqués par la Commission des finances. Preuve du manque de volonté politique, et donc du chemin qui reste à parcourir.

### ► EE : Quelles sont les futures campagnes développées par le CNDF ? Qu'est-il prévu comme action en mars ?

S.R. : C'est en liaison avec ce que je viens de dire. Deux axes : faire appliquer la loi par le biais de la création d'un comité de vigilance dont j'ai déjà parlé et se battre sur ce qui manque. Pas facile car il y a eu deux lois, 2006 et 2010, un véritable défi ! Mais on ne lâchera pas... ●



PROPOS RECUEILLIS PAR INGRID DARROMAN.